

## **Procès verbal d'assemblée générale constitutive du jeudi 10 juillet 2014 à 21h00**

### **Participants**

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont ainsi présents :

Mme JOURDI Aurélia - 9 place Charles Gounod 91480 QUINCY-SOUS-SENART  
Mme PERNET Kathleen - 3 résidence la fontaine 91480 QUINCY-SOUS-SENART  
Mme JAMES Virginie - 8 rue de la liberté 91480 QUINCY-SOUS-SENART  
Mme FONQUERNIE Claire - 34 petite avenue de la pyramide 91800 BRUNOY  
Mme CARTRET Manon - 1 avenue de la châtaigneraie 91800 BRUNOY  
Mme KVASNEVSKI Angie - 4 avenue de Paloisel 77380 COMBS LA VILLE  
Mme TOURE Aissatou - 1 rue des Glaises Bat. D 91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE  
Mme NIKSARLIAN Corinne - 40 avenue Madeleine 91800 BRUNOY  
Melle NIKSARLIAN Laura - 40 avenue Madeleine 91800 BRUNOY

Mme JOURDI Aurélia est désignée par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de Mme PERNET Kathleen.

Un ou plusieurs scrutateurs de séance sont également nommés en les personnes de Mme FONQUERNIE Claire et Mme CARTRET Manon.

### **Ordre du Jour**

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet d'association ;
2. Présentation, discussion et adoption des statuts ;
3. Election des dirigeants de l'association ;
4. Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le Président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

#### **1. Présentation du projet d'association.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée « So Swing ! ».

Le siège social est établi à l'adresse suivante : Maison des associations, 4 rue de Combs-la-Ville 91480 QUINCY-SOUS-SENART.

L'association a pour objet de promouvoir la découverte et l'apprentissage de la danse et en général toute activité culturelle de nature artistique.

**2. Présentation, discussion et adoption des statuts.**

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès verbal.

**3. Election des dirigeants de l'association.**

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés, le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Après délibération, le conseil d'administration est composé de : Mme JOURDI Aurélia, Mme JAMES Virginie, Mme PERNET Kathleen, Mme KAVSNESKI Angie, Mme NIKSARLIAN Corinne, Mme CARTRET Manon et Mme FONQUERNIE Claire.

Le conseil d'administration désigne comme membre du bureau pour trois ans :

Président : Mme JOURDI Aurélia  
Vice-Président : Mme JAMES Virginie  
Secrétaire : Mme PERNET Kathleen  
Secrétaire-adjointe : Mme KAVSNESKI Angie  
Trésorier : Mme NIKSARLIAN Corinne

**4. Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.**

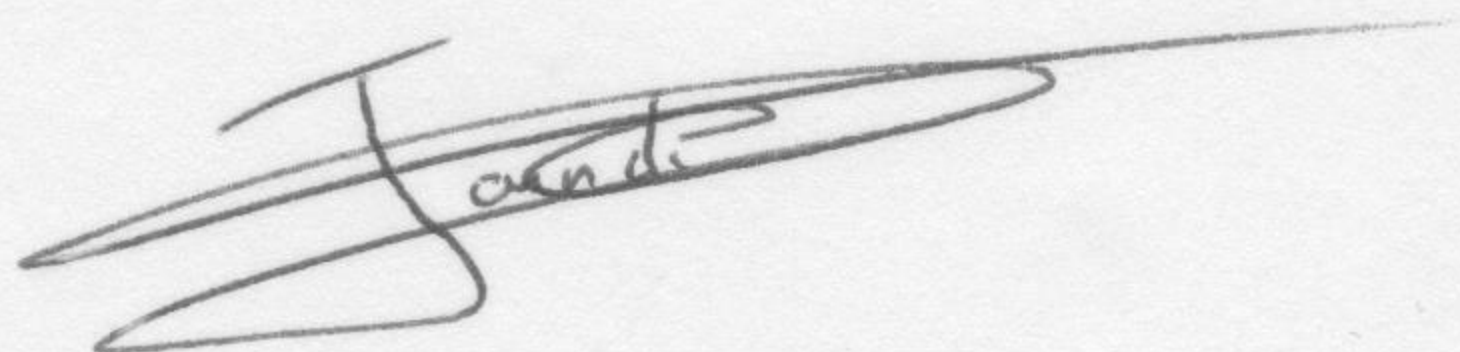
Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Quincy, le 10 juillet 2014

M<sup>me</sup> JOURDI Aurélia  
Présidente



M<sup>me</sup> PERNET Kathleen  
Secrétaire

